3456
24.03.06

Société absorbante

MEDOTELS
entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 305 000 euros
siège social: 30 avenue Carnot,
91300 Massy
SIREN : 421 216 276 RCS Evry

J 8 B 2345

060396

Société absorbée

FINAGEST
société par actions simplifiée
au capital de 108 432 euros
siège social: zone industrielle,
25870 Devecey
SIREN : 348 382 912 RCS Besançon

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Evry

REQUETE CONJOINTE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION

DEPOSÉ LE
20. MAR. 2006
AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

MEDOTELS, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 305 000 euros, dont le siège social est situé 30 avenue Carnot 91300 Massy et identifiée sous le numéro SIREN 421 216 276 RCS Evry, prise en la personne de son représentant légal ; et

FINAGEST, société par action simplifiée, au capital de 108 432 euros, dont le siège social est situé zone industrielle 25870 Devecey et identifiée sous le numéro SIREN 348 382 912 RCS Besançon, prise en la personne de son représentant légal,

Représentées par :

Maître Olivier HUYGHUES DESPOINTES
Cabinet De Pardieu Brocas Maffei
64-66 avenue d'Iéna - BP 2004, 75761 Paris
Cedex 16
Tél : 01 53 57 71 71
Fax : 01 53 57 71 70

ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

- que la fusion absorption de la société FINAGEST par la société MEDOTELS est envisagée pour le 31 mai 2006 au plus tard avec effet rétroactif au 1er janvier 2006 ;

- que le capital de la société FINAGEST est détenu en totalité par la société SUREN ;

- que le capital de la société MEDOTELS est détenu en totalité par la société SERIENCE, dont le capital est détenu en totalité par la société SUREN ;

- que les sociétés FINAGEST et MEDOTELS exercent, comme toutes les sociétés du groupe SUREN, des activités de gestion d'établissements sanitaires et sociaux (maisons de retraite -EHPAD- et établissements de convalescence – SSR-) ;

- que cette opération de fusion s'inscrit dans le contexte des travaux de simplification de l'organigramme du groupe SUREN ;

- que la parité d'échange des actions FINAGEST contre les actions MEDOTELS a été déterminée sur la base des valeurs économiques relatives de ces deux sociétés, calculées selon une approche multicritère (en tenant compte notamment du nombre de lits exploités par ces sociétés et leurs filiales, de leurs capitaux propres et de leurs flux financiers) et que la valeur des apports a été calculée sur la base de leur valeur nette comptable.

Une note jointe en annexe à la présente requête vous donnera des précisions complémentaires sur chacune des sociétés participant à la fusion ainsi que sur l'opération.

La société MEDOTELS et la société FINAGEST sollicitent en conséquence de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Evry la désignation d'un commissaire à la fusion chargé d'en faire rapport dans les termes de l'article L. 236-10 du Code de commerce.

Fait à Paris
Le 20 mars 2006

Maître Olivier HUYGHUES DESPOINTES
Avocat à la Cour

INFORMATIONS	MEDOTELS	FINAGEST
Activité	Acquisition, gestion et cession de toutes participations dans sociétés commerciales ou civiles et notamment l'acquisition, détention et gestion de tous établissements de retraite	Conseil en gestion et management d'entreprise, création et aménagement d'une chaîne de maisons de repos
Statut	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée	Société par actions simplifiée
Capital social	305.000 euros	108.432 euros
Capitaux propres au 31/12/2005	104.942.023,81 euros	24.396.255,16 euros
Chiffre d'affaires net consolidé au 31/12/2005	131.269.835,45 euros	11.526.281,25 euros
Nom et adresse des commissaires aux comptes titulaires ayant certifié les comptes 2005	MAZARS & GUERARD 4 allée de l'Arche- Le Vinci- 92075 La Défense 75011 Paris	Bernard ZWIBER BP 3058 Valparc 25046 Besançon cedex MAZARS & GUERARD 4 allée de l'Arche- Le Vinci- 92075 La Défense 75011 Paris
Nom et adresse des commissaires aux comptes suppléants ayant certifié les comptes 2005	Monsieur Cyrille BROUARD 4 allée de l'Arche- Le Vinci- 92075 La Défense 75011 Paris	PROCOMPTA BP 3058 Valparc- Ecole Valentin 25046 Besançon cedex Monsieur Cyrille BROUARD 4 allée de l'Arche- Le Vinci- 92075 La Défense 75011 Paris
Nature des apports	Apport – fusion avec effet rétroactif au 1er janvier 2006	
Mode d'évaluation des apports FINAGEST	Valeur nette comptable	
Mode de détermination de la parité d'échange	Valeurs économiques relatives des deux sociétés, calculée selon une approche multicritère	
Valeur approximative des apports FINAGEST	Actif net apporté : 24.396.255,16 euros	
Type d'opération envisagée	Restructuration interne	

N° de rôle :06O396

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

O R D O N N A N C E

Nous, Jacques LASSOURY, Président du Tribunal de Commerce d'Evry,

Assisté du Greffier,

Vu les articles L.236-10 et L.236-23 Code de Commerce et le décret 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales,

Désignons, demeurant **M. LOEPER Pierre**
140 boulevard Haussmann
75008 PARIS

Et **M. LACAZE-LABADIE Michel**
7 avenue de l'Orme à Martin
91023 COUCOURONNES

En qualité de Commissaires à la fusion chargés d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la Société MEDOTELS (immatriculée RCS EVRY 421.216.276) par absorption de la société FINAGEST (immatriculée RCS EVRY 348.382.912) ainsi que la valeur des avantages particuliers susceptibles d'être émis et d'en faire le rapport conformément aux dispositions réglementaires ;

Disons qu'ils devront obtenir un accord écrit des Sociétés concernées sur le montant des honoraires qu'ils auront fixé et qu'ils porteront à notre connaissance dans les 60 jours de la présente ordonnance ;

Disons qu'ils ne pourront être rémunérés par lesdites sociétés pour d'autres fonctions que celle de commissaire à la fusion ;

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe et que Monsieur le Greffier en adressera une expédition aux personnes ci-dessus désignées.

Fait à Evry, le 21 MARS 2006

Le Greffier,

Le Président,